

# **REGLEMENT DU VIDE GRENIER de THURINS**

*Il est obligatoire de remplir, et renvoyer le formulaire de renseignement ci-dessous, pour valider l'inscription.*

**Article 1 :** La manifestation « Vide Grenier de Thurins » se déroulera sur le **terrain de football**, le **Dimanche 17 Mai 2020 de 8h00 à 16h00**.

**Article 2 :** Une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée aux organisateurs lors de l'installation, pour pouvoir participer à cette manifestation, même si l'emplacement est déjà réservé.

**Article 3 :** Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et vide après la manifestation **(prévoir vos sacs poubelles !)**.

Un chèque de caution de **100 euros** sera demandé et encaissé en cas de non enlèvement des articles non vendus durant la journée. *Le montant correspondant à la location d'une benne.*

**Article 4 :** Les emplacements numérotés seront attribués par les organisateurs lors de l'inscription en fonction des places disponibles dans l'ordre des réservations réglées.

Les exposants s'engagent à n'utiliser que les emplacements notifiés.

L'emplacement attribué ne peut être modifié qu'avec l'accord des organisateurs.

Les exposants sont tenus de respecter les règles de sécurité prises par les pouvoirs publics et les organisateurs. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ou voies d'accès, ni les empiéter.

**Article 5 :** Cette vente est ouverte qu'aux particuliers, aucun professionnel ne sera accepté. Si les organisateurs se rendent compte, qu'un exposant inscrit en tant que particulier, est un professionnel, ceux-ci se réserve le droit de refuser l'installation, sans remboursement possible.

L'inscription et la réservation préalable d'un emplacement sont nécessaires, avec un minimum de 2 mètres linéaires. Toute forme de sous-location d'emplacement est interdite. Il ne pourra en aucun cas être procédé au remboursement de la réservation.

**Article 6 :** L'installation des stands se fera entre **6h00 et 8h00**, passé ce délai, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur l'emplacement de la manifestation.

Le stationnement des voitures se fera derrière leur stand à partir de **6 mètres** (ou petite remorque pour les emplacements de 4m) réservés ou sur les cotés du parking. Un café sera offert pour chaque emplacement et pourra être servi à la buvette durant la journée.

Après l'installation, les voitures ne seront autorisées à revenir sur l'espace de la manifestation qu'après 16h.

**Article 7 :** Sont interdits à la vente, les objets neufs, les armes, les animaux vivants, les objets et ouvrages à caractères racistes ou pornographiques, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandise.

**Article 8 :** La vente s'effectue entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucun cas les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur encontre.

**Article 9 :** Chaque exposant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la répression des fraudes, et pouvoir justifier son identité.

**Article 10 :** Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité quant aux accidents, vols, dégradations éventuelles de matériel, pouvant survenir lors de la manifestation.

En acceptant ce règlement tout exposant renonce à un recours à l'encontre de la commune et des organisateurs.

**Article 11 :** La vente de produits alimentaires et consommables par les exposants est interdite. « Les Bleuets » se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

**Article 12 :** Toute défaillance à ce présent règlement pourra entraîner une sanction pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion immédiate et sans préavis du lieu de manifestation.

**Article 13 :** Il n'y aura aucun remboursement possible de la réservation de l'emplacement, même en cas de mauvaises conditions météorologiques.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## **Informations obligatoire pour la préfecture**

Je soussigné(e),

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse complète:** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_

**Nature et N° de la pièce d'identité (présentée le jour du vide grenier) :**

\_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

**Déclare sur l'honneur :**

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne participer au cours de l'année civile qu'à 2 vide greniers en qualité d'exposant (maximum autorisé) article R321-9 du code pénale.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement de ce vide grenier.

**Lu et approuvé, le :** \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_, **à** \_\_\_\_\_

**Signature :**